



Lundi 12 octobre 2020

## DÉPLACEMENT D'ADRIEN TAQUET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES, EN SAÔNE-ET-LOIRE

- Création au Prado d'une équipe pluridisciplinaire pour intervenir en soutien des prises en charge complexes
- Pose de la 1<sup>re</sup> pierre de l'extension de la Maison des enfants « Institut éducatif Saint-Benoît »

## VISITE D'ADRIEN TAQUET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES

# DEUX PROJETS DÉPARTEMENTAUX MIS EN LUMIÈRE

André Accary, président du Département de Saône-et-Loire, a présenté deux sites départementaux de la protection de l'enfance à Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de l'Enfance et des Familles. Ces visites font suite à la sélection du Département de Saône-et-Loire, le seul de la région Bourgogne Franche-Comté, pour l'appel à projets lancé dans le cadre du plan stratégique national de protection de l'enfance 2019 – 2022. L'Institut éducatif Saint-Benoît à Charolles et le foyer éducatif du Prado à Mâcon développent en effet deux projets financés par l'État et le Département de Saône-et-Loire.

Après avoir posé la première pierre des 6 cottages construits à l'Institut éducatif Saint-Benoît à Charolles pour accompagner les jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie et ainsi prévenir les « sorties sèches de l'Aide sociale à l'enfance », Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, Jérôme Charles, préfet de Saône-et-Loire, Pierre Pribile, directeur général de l'Agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté, et André Accary, président du Département ont signé officiellement à la Maisonnée du Prado à Mâcon la convention du nouveau dispositif d'appui Protection de l'enfance et handicap de Saône-et-Loire.

### LE DISPOSITIF D'APPUI PROTECTION DE L'ENFANCE/HANDICAP : UNE ÉQUIPE MOBILE AU SERVICE DES ENFANTS CONFISÉS À BESOINS PLURIELS

Les enfants confiés au Département ont parfois besoin de prises en charge pluridisciplinaires (soins, handicap) qui dépassent les seules compétences des services de protection de l'enfance, notamment lorsqu'ils relèvent du champ du handicap. Ainsi, même si des solutions interinstitutionnelles ponctuelles se développent, elles atteignent rapidement leurs limites, pouvant conduire à des prises en charge dégradées sur le plan éducatif et très onéreuses.

Pour mettre en place des prises en charge plus qualitatives et moins coûteuses, au plus près des besoins des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE), le Département de Saône-et-Loire et l'ARS de Bourgogne Franche-Comté se sont associés à un appel à projets portant création d'une équipe mobile pluridisciplinaire pour intervenir en soutien des prises en charge complexes dans les lieux d'accueil. Cette démarche s'inscrit dans la « stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2019-2022 » initiée par le secrétaire d'État, Adrien Taquet, et dans son appel à projets lié pour lequel le Département a été retenu avec 29 autres Départements.

L'équipe mobile, c'est :

- 9 agents spécialisés dans l'éducation ou le soin, localisés à Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines et Mâcon, intervenant en soutien des établissements et des assistants familiaux du Département.
- Une quarantaine de mineurs confiés à l'Aide sociale à l'enfance, majoritairement des adolescents, présentant des troubles massifs du comportement, accompagnés au plus près de leurs projets spécifiques en stabilisant leurs parcours.
- Un accompagnement des jeunes mais aussi de leur famille et des professionnels.
- Une intervention, en partenariat étroit avec les dispositifs de droit commun et notamment avec les équipes médicales pédopsychiatriques du CHS de Sevrey dans le cadre du contrat territorial de santé mentale.

La contractualisation entre l'État et le Département de Saône-et-Loire permet de financer et de renforcer ce dispositif pour permettre à l'équipe mobile d'apporter un soutien éducatif soutenu auprès des lieux d'accueil des enfants mais également pour organiser des courts séjours de répit.

Ce dispositif porté par le Prado Bourgogne et la Mutualité Française bénéficiera ainsi d'un soutien financier de 575 000 € de l'ONDAM\* par an et de 150 000 € du Département dans le cadre de la contractualisation Prévention et protection de l'enfance.

### À RETENIR

Ce projet a été cité en exemple par le document ministériel dans l'axe « créer des dispositifs d'intervention adaptés aux problématiques croisées de protection de l'enfance et de handicap ». Pour le concrétiser, une convention quadripartite est signée entre le Département, l'ARS, le Prado et la Mutualité française.

\*L'ONDAM est un objectif de dépenses de soins, permettant de déterminer une enveloppe financière annuelle maximum. Le financement des dépenses de soins des établissements et services médico-sociaux, provient pour sa très grande majorité, d'une fraction de l'ONDAM, dont le montant indicatif fixé par la Loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) est ensuite affiné et déterminé par arrêté ministériel. Ainsi, le terme ONDAM précise l'imputation budgétaire de la dépense dans le budget de l'État. L'ONDAM est géré par les ARS.



## DES COTTAGES À CHAROLLES POUR PRÉVENIR LES « SORTIES SÈCHES » DES JEUNES CONFÏÉS À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

« Nous ne pouvons plus tolérer que les jeunes qui sortent de l'Aide sociale à l'enfance soient brutalement confrontés à une rupture de leur prise en charge et que la collectivité publique se désintéresse de leur sort », commentait Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles, lors de la présentation du référentiel intitulé « Accompagner les sorties de l'Aide sociale à l'enfance » le 14 février dernier. Pour mettre un terme aux sorties non préparées de l'Aide sociale à l'enfance, le gouvernement entend aider les Départements à faire plus et mieux et contractualise avec eux autour de cinq engagements :

- La préservation du lien social et d'un point de référence pour chaque jeune ;
- L'accès à un logement stable ;
- L'accès aux droits et à des ressources financières ;
- L'insertion sociale et professionnelle ;
- L'accès à la santé.

Si l'Institut éducatif Saint-Benoit prépare déjà les jeunes qui lui sont confiés à vivre seuls en appartement, à gérer le quotidien, la solitude, un budget et à terme à être

totallement autonomes, en les intégrant par exemple dans l'unité de vie Envol, (un grand appartement à Paray-le-Monial qui accueille 5 jeunes âgés de 16 à 18 ans encadrés par 4 éducateurs), il a souhaité aller plus loin avec la construction de 6 cottages (maisonnettes) et d'une laverie.

Ce projet s'inscrit pleinement dans l'axe « Jeunes sortants » de l'Aide sociale à l'enfance évoqué par le ministre notamment autour de l'accompagnement global – emploi – insertion – logement – accès aux droits pour ce public. Pour les jeunes, c'est :

- une réponse au besoin de préparation des sorties à 18 ans ;
- une prise en compte forte du projet individualisé ;
- une vraie réponse au collectif souvent anxiogène ;
- un travail de responsabilisation et de valorisation important.

Pour le Département, c'est une solution innovante répondant à la loi 2016 et aux problématiques actuelles des jeunes. C'est aussi un soutien affirmé à sa mission de protection de l'enfance notamment sur un territoire isolé des grandes zones urbaines du département (Mâcon et Chalon-sur-Saône) et une réponse concrète et novatrice au problème de « sortie sèche » des mineurs du dispositif de l'ASEF et la lutte contre la pauvreté de ces enfants fragiles.



### À RETENIR

Chaque année, 21 000 jeunes sortent du dispositif de l'Aide sociale à l'enfance. Leur prise en charge s'arrête, pour un grand nombre d'entre eux, brutalement à l'âge de 18 ans. Il en ressort que 70 % des jeunes de l'ASE n'ont aucun diplôme à leur sortie et 1 personne sans domicile fixe sur 4 vient de la protection de l'enfance.



#### **CONTACT PRESSE**

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE  
Edwige Labruyère - Hôtel du Département -  
Rue de Lingendes - CS 70126  
71026 Mâcon cedex 9

Tél. : 07 85 11 87 78

Courriel : [presse@saoneetloire71.fr](mailto:presse@saoneetloire71.fr)  
[e.labruyere@saoneetloire71.fr](mailto:e.labruyere@saoneetloire71.fr)

